

Les énergies renouvelables génèrent plus de 2 milliards d'euros par an de recettes fiscales pour les collectivités locales

 [lefigaro.fr/flash-eco/les-energies-renouvelables-generent-plus-de-2-milliards-d-euros-par-an-de-recettes-fiscales-pour-les-collectivites-locales-20260217](https://www.lefigaro.fr/flash-eco/les-energies-renouvelables-generent-plus-de-2-milliards-d-euros-par-an-de-recettes-fiscales-pour-les-collectivites-locales-20260217)

Elsa Bembaron

17 février 2026

00:00/05:47



Le barrage hydroélectrique de l'électricien Dream Energy à Baccarat.

Hydroélectricité, éoliennes, panneaux solaires, méthaniseurs... Critiqués par les uns, ils sont aussi chéris par ceux qui bénéficient des taxes et impôts qui leur reviennent.

La [publication de la programmation pluriannuelle de l'énergie](#) a ravivé certaines critiques portant sur le coût des énergies renouvelables pour les contribuables. Le Syndicat des énergies renouvelables a, lui, fait réaliser une étude par le cabinet Columbus Consulting – reconnu dans le monde de l'énergie – sur les retombées fiscales locales des installations : centrales hydroélectriques, éoliennes terrestres et en mer, panneaux solaires, méthaniseurs (pour la production de biométhane ou la cogénération d'électricité)... Tout est parti d'un constat. « *Les recettes fiscales générées par les énergies renouvelables dans les territoires constituent un élément invisible dans le débat public aujourd'hui* », explique Nicolas Goldberg, associé Columbus Consulting. L'étude s'est concentrée sur les retombées fiscales locales. L'occasion de (re)découvrir un empiement de taxes dont certaines frappent uniquement ces installations.

Au total, les [énergies renouvelables](#) ont généré 2,1 milliards d'euros de retombées fiscales locales, dont 1,2 milliard en fiscalité directe, 462 millions pour la fraction de la TVA collectée et reversée aux collectivités locales et enfin 443 millions au titre de la chaîne de valeur. Pour parvenir à ces chiffres, trois blocs ont été additionnés. Les actifs sont directement fiscalisés, sur la valeur foncière, l'activité du réseau, supportent des taxes d'aménagement lors des travaux, ou encore des impositions spécifiques, comme la redevance sur l'hydroélectricité ou la taxe spéciale sur les éoliennes en mer. Les auteurs de l'étude y ajoutent la fiscalité indirecte, via les 25% de la TVA qui sont reversés à l'état aux départements et aux régions. Enfin viennent les taxes liées à la chaîne de valeur, c'est-à-dire les impôts supportés par les usines, les centres de stockage.

L'hydroélectricité, première contributrice fiscale

La première des énergies électriques renouvelable est aussi celle qui génère le plus de retombées fiscales. L'[hydroélectricité](#) arrive en tête, avec 641,9 millions d'euros par an. L'éolien terrestre a lui rapporté près de 240 millions d'euros aux collectivités locales et le solaire 296 millions. L'éolien en mer n'a représenté que 27,2 millions d'euros de rentrées fiscales, en 2024, parce qu'il n'y avait encore que 500 MW installés, chiffre qui a doublé depuis.

À lire aussi [Après près de vingt ans de bras de fer avec Bruxelles, EDF et Engie gardent la main sur leurs barrages hydroélectriques](#)

La filière aérothermie (qui prend en compte les diverses [pompes à chaleur](#)) génère 366,9 millions d'euros : un chiffre qui pour les deux tiers comprend la TVA sur les ventes de pompes à chaleur et leur installation. Un revenu qui dépend donc directement de la bonne tenue du marché. A contrario, le biométhane a une très faible contribution, 84 millions d'euros, pour un peu plus de 2000 de méthaniseurs installés sur le territoire. Mais ces installations bénéficient de nombreuses exonérations de taxes, particulièrement quand il s'agit de méthaniseurs agricoles.

L'essentiel de ces revenus est fléché vers les communes (32%, soit 698,5 millions d'euros) et les EPCI (communautés de communes, d'agglomération, urbaines ou métropole) pour 45% ; soit 974,4 millions d'euros. « *Le législateur a voulu préserver le caractère territorial de ces revenus* », souligne Nicolas Goldberg. Le solde va aux départements (15%) et aux régions (8%). Ces revenus présentent en plus l'avantage d'être, dans leur très grande majorité, très prévisibles. En outre, ils sont indépendants de la démographie, contrairement à la taxe foncière qui lui est directement liée.

Jusqu'à 60% du budget d'une commune

Ainsi, dans les communes les plus rurales, comptant moins de 500 habitants, équipées de parc éolien, l'éolien représente 23% des recettes (précisément, l'étude prend en compte les communes qui accueillent au moins un mat, puisque dans certains cas, le parc est établi sur le territoire de plusieurs communes). L'éolien est installé à 85% dans des communes de moins de 500 personnes, là où il y avait du foncier disponible.

L'étude détaille quelques exemples. Un parc de quatre éoliennes génère en moyenne 104.000 euros par an de recettes fiscales, dont 77.000 pour les caisses de la commune. Pour certaines, c'est beaucoup plus. Par exemple, à Saint-Georges-sur-Arnon (Indre), les recettes fiscales des onze éoliennes représentent 60% de ses revenus. Un parc solaire de 2 mégawatts génère 9000 euros par an, dont 7000 euros pour la commune. « *De quoi financer un terrain de basket en six ans* », illustre Nicolas Goldberg. Une petite centrale hydraulique, d'une puissance inférieure à 4,5 MW, génère 63.000 euros de recettes fiscales dont 53.000 euros pour la commune. Les méthaniseurs constituent un cas particulier. Seuls les méthaniseurs de territoire dégagent des revenus fiscaux pour les communes, mais ils sont loin d'être négligeables, atteignant en moyenne 95.000 euros.

Ce chiffre ne comprend que les retombées fiscales pour les collectivités locales, pas celles pour le budget de l'État, ni l'impact sur les emplois locaux (avec les charges qui vont avec), ni l'impôt sur les sociétés... Difficile donc de comparer ce chiffre avec les dépenses engagées au titre du soutien aux énergies renouvelables. Les retombées fiscales locales constituent un argument de poids en faveur des énergies renouvelables. Mais la filière redoute que de nouvelles clés de répartition soient mises en place dans les prochaines lois de finance, avec une plus grande allocation au budget de l'État et donc, de moindres retombées locales.